



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance d'ajournement tenue le 12 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 21-2021 décrétant un emprunt de dix millions quatre cent mille dollars (10 400 000 \$) aux fins de réaliser des travaux définitifs de construction de digue, d'ouvrage de contrôle de débit et du poste de pompage afin de protéger le territoire de Saint-Joseph-du-Lac contre les inondations.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce treizième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-et-un.

Stéphane Giguère
Directeur général